

Contribution d'acteur

**UCIL**
Union des Comités
d'Intérêts Locaux
Lyon Métropole

L'UCIL :

Les Comités d'Intérêts Locaux (CIL) sont des associations loi 1901 créées dans les différents quartiers et bourgs de l'agglomération lyonnaise par des habitants engagés et bénévoles, dans le but de préserver et d'améliorer leur cadre de vie.

Ils se sont fédérés voici 60 ans au niveau de la Métropole de Lyon, au sein de l'Union des Comités d'intérêts locaux de la Métropole de Lyon (UCIL), qui est l'interlocuteur des pouvoirs publics aux niveaux de la Métropole et de l'Etat pour traiter tous les problèmes d'agglomération.

Parmi ceux-ci, la mobilité occupe une place très importante. C'est pourquoi l'UCIL désire participer au débat public relatif à l'élargissement de l'A46 et le réaménagement du nœud de Manissieux.

CONTACT :

UCIL

50 Rue Saint Jean

69005 LYON

Tél : 09.66.43.97.71

email : u.c.i.l@orange.fr

site web : www.ucil.fr

Association agréée au titre de l'article L 121.8 et 160.1 du code de l'urbanisme et l'article 40 de la Loi du 10/07/1976 sur la protection de la nature

UNION DES COMITES D'INTERET LOCAUX DE LA METROPOLE DE LYON

UN ACCORD GLOBAL SUR LES ENJEUX DU PROJET :

Le principe de l'élargissement de l'A46 est acté depuis l'origine de cet axe et s'impose aujourd'hui, vu l'engorgement du trafic. Comme le propose l'Etat et ASF, cet élargissement est complété par des aménagements complémentaires à certains échangeurs, tout particulièrement celui de Manissieux.

L'UCIL souscrit pleinement aux objectifs et aux moyens proposés par ASF et l'Etat dans ce projet.

Nous laissons les acteurs locaux choisir le tracé le meilleur pour le nœud de Manissieux, ces acteurs étant les mieux à même d'appréhender les enjeux de chacun de ces tracés.

UN RAPPEL DES ENJEUX D'AVENIR :

Cependant, l'UCIL tient à rappeler deux enjeux essentiels que cet élargissement ne doit pas occulter :

1/ Le contournement ferroviaire de Lyon, ainsi que la mise en œuvre d'un « réseau ferré express lyonnais ». L'UCIL avait produit une contribution remarquable par le commissaire enquêteur lors de l'enquête publique relative au nœud ferroviaire lyonnais.

2/ Le prolongement de l'A432 au sud, couplé avec une législation permettant de limiter les flux traversant la Métropole (péage de transit). Ce prolongement, dont nous regrettons de ne voir aucun engagement fort de la part des différents acteurs publics, doit se faire jusqu'au Sud de Vienne (vers Reventin), au risque de rendre l'aménagement prévu par la présente enquête publique sur l'A46 Sud bien vaine.

A LYON, le 26 / 09 / 2021

Bertrand JABOULEY
Président de l'UCIL